



Attert, le 24 aout 2024

Chers parents,

C'est avec enthousiasme que les enseignants et moi-même entamons cette nouvelle année scolaire.

La réforme de l'enseignement via le Pacte d'excellence ainsi que la mise en place progressive du Tronc commun entraîne plusieurs changements dans notre façon d'enseigner : nouveaux programmes, nouveaux référentiels, gratuité, DAccE, cela dans une visée de réduction des inégalités scolaires.

En vous remerciant pour la confiance que vous accordez à notre équipe éducative, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des informations suivantes pour une organisation optimale de cette année scolaire.

Cordialement  
Pour l'équipe éducative,

Véronique COLLIN  
Directrice

#### Ø HORAIRE

##### **Lundi – Mardi - Jeudi -Vendredi :**

**Début des cours :** 8h30 **Sortie des classes :** 12h20

**Reprise des cours :** 13h40 **Fin des cours :** 15h35

**Mercredi :** **début des cours :** 8h30 **Sortie des classes :** 11h30

Par respect pour les élèves et les enseignants, **il est important que les enfants soient ponctuels.**

#### Ø SECURISATION DE L'ECOLE .

Comme l'an passé, l'accès à l'école fonctionne avec une sécurisation de la porte d'entrée (côté cour). Cette porte sera désormais fermée **automatiquement**. Merci donc de bien vouloir **respecter au maximum les horaires habituels des cours (8h50 au plus tard en maternelle, 8h30 en primaire)** pour accéder à l'intérieur de l'établissement. En cas d'arrivée tardive, il vous faudra utiliser le visiophone pour demander l'ouverture de la porte.

Concernant **l'accueil extrascolaire**, nous vous demandons d'y accéder tant le matin qu'en fin de journée **par la porte de secours de la salle de gymnastique** (sauf si les enfants sont dans la cour de récréation bien entendu). Cette entrée est également sécurisée et il est nécessaire de sonner au visiophone pour accéder à l'accueil extrascolaire.

#### Ø CHANGEMENT DU N° DE TELEPHONE

Le numéro de telephone de l'école est le **063/ 23 42 26**. Le n° 063 / 23 51 68 n'est plus actif. N'hésitez pas à encoder le nouveau numéro dans votre portable.

## Ø ACCES AU COMPLEXE SCOLAIRE

L'accès à l'école est strictement interdit après la classe comme aux jours de congé ou de vacances. En fin de journée, aucun enfant n'est autorisé à rejoindre ceux qui sont inscrits à la garderie. Il est demandé aux enfants de ne pas être présents dans la cour **avant 8h15 le matin** (sauf la garderie) et **avant 13h25** l'après-midi (sauf ceux qui restent à midi).

Pour des raisons évidentes de sécurité, de mobilité et de respect de la propriété de chacun, l'accès à l'école pour les enfants venant en voiture doit se faire obligatoirement via le chemin piéton, et ce au départ des parkings avoisinant le Cothurne ou le bureau de Poste. Seuls les enfants venant à pied (ou à vélo) à l'école peuvent accéder au complexe scolaire via l'escalier extérieur de la rue des Potiers. Le parking « enseignants » devant l'école, ainsi que les devantures des riverains ne doivent donc pas devenir une zone de déchargement !

✓ **L'accès à l'école en voiture par la rue des Potiers est totalement interdit entre 8h00 et 16h00.**

## Ø FICHES DE RENSEIGNEMENTS

Une fiche pré-remplie pour chaque élève vous sera remise. Merci de bien vouloir la vérifier le compléter les n° de téléphone et adresses mails si nécessaire. Pour faciliter le traitement de ces infos, **merci de bien vouloir surligner en fluo les modifications par rapport à l'année dernière.**

Si vous choisissez cette option, **certain documents seront envoyés uniquement par mail afin d'éviter tout gaspillage de papier.** Toutefois, **lorsqu'un document est à compléter**, il vous sera toujours remis en version papier également pour que vous n'ayez pas à l'imprimer. Merci de remettre cette fiche à chaque titulaire **pour ce vendredi 30 aout.**

## Ø SECURITE

**Un adulte (parent ou personne autorisée) doit venir prendre en charge chaque enfant de maternelle auprès de sa titulaire.** Il en va de même pour les enfants de primaire qui n'ont pas l'autorisation de quitter seuls l'école. Ceux-ci doivent attendre l'adulte responsable à l'endroit qui leur sera précisé (sous le préau).

## Ø REPAS

Toutes les explications utiles ont été envoyées par mail et sont disponibles sur le site de l'école <https://www.ecoleattert-be.com/documents-utiles-I>. L'organisation des repas est prise en charge désormais par le service communal, pour toute question, merci de contacter madame Villance au 0473/ 83 00 30

**Prix des repas :** repas chaud maternelle 5,37 €, repas chaud primaire 5,50 €, potage 1,96 €, tartines 0,25 €. Les prix pourraient être adaptés en octobre.

## Ø REUNIONS

En ce début d'année, différentes réunions seront organisées en maternelle comme en primaire (nouveau cycle ou titulaire) afin de présenter l'organisation de l'année et répondre à toutes vos

questions. Votre présence est indispensable pour une bonne coopération parents/ enseignants.

Voici l'horaire de ces rencontres qui se dérouleront à chaque fois **dans les classes**.

**Maternelles :**

- lundi 2 septembre à 20h00 pour toutes les classes

**Primaires :**

**P1** : mercredi 11 septembre à 19h00 chez madame Sylvie

**P3** : jeudi 12 septembre à 19h00 chez madame Corine

**P5** : mardi 3 septembre 20h00 chez madame Isabelle

Ø ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Le service « Les enfants d'abord » est **organisé par la commune d'Attert**. Les élèves y sont donc pris en charge chaque jour de 7h15 à 8h15 et de 15h45 à **18h30**. Le mercredi de 11h30 à **17h30**.

Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès de l'équipe des accueillantes, ou auprès de Mme Thieltgen au 063 / 24 27 85

Ø DEPLACEMENT EN BUS TEC

Un responsable des TEC ligne scolaire nous demande de rappeler la nécessité de **prévoir qu'un adulte (parent ou autre) soit présent pour récupérer les jeunes enfants au bus en fin de journée**.

Ø ESTIMATION DES FRAIS et DECOMPTES PERIODIQUES

Comme nous l'impose l'article 100 du Décret Missions, une estimation du montant des frais réclamés durant l'année vous est fournie à titre d'information. Il s'agit donc bien d'un tableau **d'informations prévisionnelles** et il est tout à fait possible que les montants indiqués soient légèrement adaptés, ou que l'un ou l'autre frais supplémentaire vous soit réclamé en fonction des activités ou projets de l'école.

D'autre part, nous vous ferons parvenir durant l'année **des décomptes périodiques** reprenant les frais dûs. Il est à noter que l'obligation de remettre un décompte périodique ne concerne pas le temps extra-scolaire.

Nous ne pouvons plus accepter d'argent liquide qui transiterait par les élèves. Nous vous demandons donc d'utiliser le compte **BE 89 0910 2284 9185** en mentionnant le nom de l'enfant – sa classe – le nom de l'activité, pour tout versement.

## A l'école maternelle ...

### Ø COMPOSITION des CLASSES

Madame Nancy, Madame Christine, Madame Bénédicte (mi-temps) et madame Laura (mi-temps).

Cette année, les trois classes seront des classes verticales avec des élèves de M1, M2 et M3.

Psychomotricité : Mme Cathy Goosse et madame Clémentine Buchet

### Ø QUELQUES CONSIGNES IMPORTANTES

- N'oubliez pas d'écrire lisiblement **le prénom de votre enfant sur tous ses effets** (sans oublier écharpe – bonnet - casquette - boîte à tartines ...)
- Lors de la sortie des classes à 12h20 (11h30 le mercredi) et/ou 15h35, **un adulte** (parent ou personne autorisée) doit venir prendre en charge chaque enfant de maternelle auprès de sa titulaire.
- Merci de veiller à ce que **les jouets de la maison restent à la maison !**
- La période de « jeux libres » de 8h30 à 9h est un moment important pour passer en douceur de la maison à l'école. A **9h comme à 13h40**, le train des activités démarre ... merci de veiller à ce que chaque enfant soit présent en classe **au plus tard à 8h50 !**
- Pour éviter tout gaspillage et protéger notre environnement, *nous vous demandons de **ne plus apporter de berlingots ou de canettes à l'école, mais bien une gourde (bien hermétique) avec le contenu souhaité (de l'eau idéalement).***
- La collation est nécessaire **uniquement pour la matinée** et doit être adaptée à l'appétit de votre enfant. L'enfant pourra bien entendu boire dans sa gourde l'après-midi également. Une petite collation pour le goûter peut toutefois être prévue pour les enfants qui restent à l'accueil extrascolaire après l'école. Nous insistons également sur l'apport de collations saines telles que fruits (épluchés par vos soins), légumes, laitages, biscuits secs ... dans la mesure du possible.
- Si votre enfant n'est pas parfaitement propre, il est important que les efforts fournis à l'école soient complémentaires aux démarches mises en place à la maison. N'hésitez donc pas à rencontrer l'enseignante ou la puéricultrice à ce sujet.
- En cas de maladie contagieuse (gastro-entérite, grippe, varicelle, symptômes Covid ...) ou de poux, vous comprendrez qu'il est indispensable de garder votre enfant à la maison pour éviter toute épidémie au sein de l'école. **Une prescription médicale est indispensable** pour que l'enseignant puisse éventuellement administrer une médication à l'école.
- La fréquentation régulière de l'école maternelle également est importante.

**L'obligation scolaire débute maintenant à l'âge de 5 ans, elle concerne donc tous les enfants nés en 2019.**

## Ø L'EQUIPEMENT DU PARFAIT PETIT ECOLIER !

- ✓ **Pour les enfants qui font encore la sieste (M0-M1)** : un oreiller **avec taie** et une couverture, doudou si nécessaire
- ✓ **Pour les enfants qui portent encore des langes** : un paquet de réserve **avec velcros**
- ✓ 2 tenues vestimentaires **complètes** de rechange en cas de petits accidents (M0-M1) : paires de chaussettes, sous-vêtements, pantalons, t-shirts, pulls
- ✓ 1 paquet de lingettes (M0-M1)
- ✓ 2 boîtes de mouchoirs en papier
- ✓ 1 paire de pantoufles de gymnastique
- ✓ 1 tablier à longues manches ou vieille chemise (pour les activités artistiques)
- ✓ 1 boîte pour la collation et une gourde pour la boisson

Merci de noter le prénom de votre enfant sur **chacun**  
de ses effets personnels.

### **Séjour à Massembre :**

*Pour les élèves de M2 et M3, un séjour pédagogique nature est organisé à Massembre du 11 au 13 juin 2025.*

*Les informations spécifiques vous parviendront début septembre.*

*Le coût de ce séjour ne dépassera pas 120 euros, ainsi que le décret gratuité le demande.*



## A l'école primaire ...

### Ø COMPOSITION des CLASSES

**P1**: Mme Sylvie Corman

**P2**: Mme Laurence Boelen et madame Justine Neuberg (6 périodes)

**P3**: Mme Corine Bartholemy et madame Justine Neuberg (6 périodes)

**P4**: Mme Chloé Meire et monsieur Arnaud Larminach (6 périodes)

**P5**: Mme Isabelle Pajot et madame Emilie Cottong

**P6**: Mr François-Xavier Dewalque

**Mesdames Justine Neuberg et Laure Constantin, monsieur Laurent Theisen assureront également des cours lors de dédoublement de classes ou remédiation.**

- Les cours d'allemand : M. Anthony Lawal (P1 à P2), Mme Laurence Hardy (P3 et P4) et Mme Murielle Honoré (P5 et P6)
- Les cours de gymnastique : Mme Delphine Bilocq
- Les cours de religion catholique : Mme Maryline Asselborn
- Les cours de morale : Mesdames Putz et Grogna
- Les cours de citoyenneté : Madame Audrey Blanjean , madame Alexandra Robbe ,madame Sophie Fautré.

Des heures d'accompagnement personnalisé sont organisées de la P1 à la P5, heures pendant lesquelles 2 enseignants travaillent ensemble pour une même classe (plus d'informations lors des réunions de classe).

Ø **JOURNAL DE CLASSE** : il est un lien entre les parents et l'école, merci de le lire et **le signer chaque jour.**

### Ø ABSENCES

En primaire, **toutes les absences sont à justifier par écrit au plus vite** en utilisant obligatoirement le document ci-joint (à remettre **au titulaire**). Un emplacement y est réservé afin de coller le certificat médical ou l'attestation. Les seuls motifs légaux sont la maladie, les difficultés occasionnelles de déplacement ou un décès dans la famille. **Merci de prévenir également la direction par téléphone avant 9h00.**

Le justificatif est également téléchargeable sur le site de l'école.

### Ø EDUCATION PHYSIQUE

Les enfants des classes primaires doivent être en possession d'une **tenue adéquate** : short, tee-shirt ou jogging et chaussures de sport, le tout contenu dans un sac en toile. Chaque enfant rapportera son sac à la maison après le dernier cours de la semaine pour que les vêtements soient lessivés. En cas de beau temps, les cours se donnent en extérieur, merci de prévoir une tenue adéquate.

## Ø EVALUATIONS

Un bulletin reprenant un bilan des apprentissages sera remis aux élèves de primaire **le jeudi 28/11, le jeudi 03/04 et le vendredi 04/07**. Une rencontre parents-enseignants (primaire) sera proposée début décembre et fin juin. L'ensemble de l'équipe éducative reste bien entendu à votre écoute tout au long de l'année et n'hésitera pas à proposer une ou plusieurs réunions complémentaires si nécessaire, et ce pour suivre au mieux l'évolution de certains enfants. Une épreuve externe sera à nouveau proposée à tous les élèves de 2ème, 4ème et 6ème (CEB) à la fin du mois de juin.

Les protocoles d'aménagements raisonnables, faisant suite à un diagnostic posé par un professionnel du secteur médical, sont rédigés en partenariat avec les parents, les enseignants et la direction.

## Ø VIGILANCE nouvelles technologies de communication & réseaux sociaux

Depuis quelques années, nous observons chez les aînés de nos élèves un nombre croissant de problèmes relationnels qui naissent et se développent bien au-delà des murs de l'établissement. Les nouvelles technologies (Instagram, Facebook, Messenger ou autres réseaux sociaux) **sont ici particulièrement en cause** ! Il va de soi que tous les problèmes initiés ou attisés sur le net resurgissent bien entendu le lendemain à l'école. Ils sont souvent très déstabilisants pour les élèves impliqués et perturbent inévitablement le bon déroulement des apprentissages. Nous nous permettons donc de vous **inciter à beaucoup de vigilance (voire de surveillance) à la maison quant à l'utilisation des réseaux sociaux et technologies de communication par vos enfants**. Nous allons de notre côté continuer à mettre en avant la prévention, le dialogue, les valeurs fondamentales et le respect de l'autre à l'école, notamment pas la mise en place de zones dans la cour et de cercles de parole dans les classes.

**Nous rappelons que les GSM, ainsi que les montres connectées ou digitales (avec des jeux) sont interdits à l'école.** Cette mesure est prise en prévention de harcèlement principalement.

Ces objets seront systématiquement confisqués et à venir rechercher au bureau de la direction.

Ø **Photos de première primaire** : lors de cette première semaine de cours, un correspondant de « L'avenir » viendra dans nos écoles réaliser la traditionnelle photo pour l'album à paraître mi- septembre.

**Si vous ne souhaitez pas que votre enfant figure sur la photo, merci de me le signaler par écrit (mail).**